

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N° 5171

présenté par
M. Nogal, rapporteur thématique

ARTICLE 40

I. – Au début de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« Dans le cas »,

les mots :

« Lorsque sont proposés à la vente ».

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« offerts à la vente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.